

CANADA
Province de Québec
Ville de Thetford Mines

Le 5 décembre 2016

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Thetford Mines tenue à la salle du Conseil le 5 décembre 2016 à 20 heures.

Sont présents les conseillères et les conseillers :

Josée Perreault	Jean-François Morissette
Michel Verreault	Denise P. Bergeron
Jean-François Delisle	Hélène Martin
Marco Tanguay	Yves Bergeron
Daniel Poudrier	

Sous la présidence du maire Marc-Alexandre Brousseau, formant quorum.

Sont également présents le directeur général, Olivier Grondin et la greffière, Edith Girard.

Est absent :

Le conseiller François Madore

1 - PROCLAMATION / OUVERTURE DE LA RÉUNION

1.1-
Journée nationale
de
commémoration
et d'action contre
la violence faite
aux femmes

Le maire rappelle aux citoyens que la Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes se tiendra le 6 décembre.

2 - ORDRE DU JOUR

2.1-
Adoption de
l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Perreault

ET RÉSOLU :

2016-460TM

QUE l'ordre du jour soit adopté en ajoutant le point suivant :

- 5.2 Demande d'analyse de sécurité présentée au ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 -

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PUBLIQUES

3.1-
Adoption des
procès-verbaux
de la séance
ordinaire du 21
novembre et de la
séance
extraordinaire du
28 novembre
2016

ATTENDU le dépôt par la greffière des projets de procès-verbaux de la séance ordinaire du 21 novembre 2016 et de la séance extraordinaire du 28 novembre 2016;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie des documents dans les délais prévus par la loi;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron
 APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier

2016-461TM

ET RÉSOLU :

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 21 novembre 2016 et de la séance extraordinaire du 28 novembre 2016 soient adoptés tel qu'ils ont été rédigés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 -

RAPPORTS DES COMMISSIONS PERMANENTES

4.1-
Adoption des
procès-verbaux
des 21 et 28
novembre 2016
de la
Commission
permanente

ATTENDU le dépôt par la greffière des projets de procès-verbaux de la Commission permanente du Conseil des 21 et 28 novembre 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Perreault
 APPUYÉ PAR le conseiller Yves Bergeron

2016-462TM

ET RÉSOLU :

QUE les procès-verbaux des 21 et 28 novembre 2016 de la Commission permanente du Conseil de la Ville de Thetford Mines soient adoptés et dans lesquels les résolutions adoptées sont valables comme si au long récités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 -

CONSEIL MUNICIPAL

5.1-
Dépôt du registre
des déclarations
de dons et autres

La greffière dépose un extrait du registre des déclarations des dons, des marques d'hospitalité ou des avantages reçus par des élus depuis le 8 décembre 2015.

5.2-
Demande
d'analyse d'une
intersection par
le MTQ

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines a reçu une plainte concernant la sécurité à l'intersection des rues Poirier et de l'Église, dans le secteur Pontbriand;

ATTENDU QUE les inquiétudes se rapportent aux véhicules qui arrivent en direction ouest, qui n'ont pas à effectuer d'arrêt obligatoire;

2016-463TM

ATTENDU QUE cette portion de rue est sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec;

ATTENDU la recommandation du Service de la sûreté municipale;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 5 décembre 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier

APPUYÉ PAR le conseiller Marco Tanguay

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines demande au ministère des Transports du Québec de procéder à l'analyse de la sécurité de l'intersection de la rue Poirier et de la rue de l'Église, dans le secteur Pontbriand;

QUE la Ville propose au ministère de prendre en considération le fait que des écoliers circulent à cet endroit pour se rendre à l'école.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6 -

RAPPORTS DE LA GREFFIÈRE

6.1-
Rapport de la
greffière sur les
demandes de
dérogations
mineures (3)

La greffière donne lecture de son rapport en vertu de l'article 5 (7°) du *Règlement n° 16 sur les dérogations mineures*, à l'effet qu'aucune objection écrite n'a été soulevée en regard des demandes concernant :

- La propriété située au 503, rue Flintkote;
- La propriété située au 957, rue Huppé;
- La propriété située au 880, rue Saint-Alphonse Nord.

Le maire demande aux personnes présentes dans la salle si elles souhaitent intervenir à propos de ces demandes.

7 -

GESTION DU TERRITOIRE

7.1-
Dérogation
mineure pour la
propriété située
au 503, rue
Flintkote

ATTENDU QU'une demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2016-121 concernant un immeuble situé au 503, rue Flintkote a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE cette demande consiste à permettre la construction d'un hangar d'une superficie de 113,8 mètres carrés, lorsque prescrite à 50,19 mètres carrés;

2016-464TM

ATTENDU QUE cette demande respecte les objectifs du Plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE cette demande respecte les conditions relatives au *Règlement sur les dérogations mineures*;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 31 octobre 2016;

ATTENDU QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le Conseil et qu'aucune objection écrite à cette demande ne lui a été remise;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier
APPUYÉ PAR le conseiller Marco Tanguay

ET RÉSOLU :

QUE la demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2016-121 relativement au lot numéro 4 602 127 du cadastre du Québec soit acceptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2-
Dérogation
mineure pour la
propriété située
au 880, rue Saint-
Alphonse Nord

2016-465TM

ATTENDU QU'une demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2016-125 concernant un immeuble situé au 880, rue Saint-Alphonse Nord a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE cette demande consiste à augmenter à 21,5 mètres la largeur permise pour une allée d'accès pour les usages non résidentiels, lorsque prescrite à 16,5 mètres;

ATTENDU QUE cette demande respecte les objectifs du *Plan d'urbanisme*;

ATTENDU QUE cette demande respecte les conditions relatives au *Règlement sur les dérogations mineures*;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 31 octobre 2016;

ATTENDU QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le Conseil et qu'aucune objection écrite à cette demande ne lui a été remise;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Delisle
APPUYÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE la demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2016-125 relativement au lot numéro 4 155 448 du cadastre du Québec soit acceptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3-
Dérogation
mineure pour la
propriété située
au 957, rue
Huppé

2016-466TM

ATTENDU QU'une demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2016-123 concernant un immeuble situé au 957, rue Huppé a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE cette demande consiste à permettre la construction d'un abri à une distance de 1,2 mètre de la ligne de lot arrière, lorsque la marge de recul arrière est prescrite à 4 mètres;

ATTENDU QUE cette demande respecte les objectifs du *Plan d'urbanisme*;

ATTENDU QUE cette demande respecte les conditions relatives au *Règlement sur les dérogations mineures*;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 31 octobre 2016;

ATTENDU QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le Conseil et qu'aucune objection écrite à cette demande ne lui a été remise;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marco Tanguay
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette

ET RÉSOLU :

QUE la demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2016-123 relativement au lot numéro 4 383 890 du cadastre du Québec soit acceptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4-
Appui à une
demande à la
CPTAQ - Lot n°
4 603 207 du
cadastre du
Québec

2016-467TM

ATTENDU QU'Atelier 2000 A.C.J.R inc. est propriétaire du lot n° 4 603 207 du cadastre du Québec qui abrite un camping;

ATTENDU QUE le site du camping a été agrandi à quelques reprises par les anciens propriétaires, sans que la demande ne soit soumise à la Commission;

ATTENDU QUE ces agrandissements constituent une utilisation de l'immeuble à des fins autres que l'agriculture;

ATTENDU le désir des propriétaires d'obtenir un avis de conformité pour cette utilisation;

ATTENDU QUE cette demande est conforme à la réglementation municipale existante;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines appuie la demande présentée auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec et visant à obtenir un

avis de conformité des différents agrandissements effectués au fil des années sur le lot n° 4 603 207 du cadastre du Québec, d'une superficie de 1,9 hectares;

QUE la Ville de Thetford Mines confirme à la Commission de protection du territoire agricole du Québec que l'utilisation du sol prévue par cette demande est conforme à sa réglementation en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.5-
Dérogation
mineure pour la
propriété située
au 318, rue Saint-
Alphonse Nord

2016-468TM

ATTENDU QU'une demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2016-145 concernant un immeuble situé au 318, rue Saint-Alphonse Nord a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE cette demande consiste à permettre les enseignes publicitaires dans une zone autre que celles identifiées au règlement et à permettre une enseigne publicitaire sur un bâtiment accessoire;

ATTENDU QUE cette demande ne respecte pas les conditions relatives au *Règlement sur les dérogations mineures*;

ATTENDU l'avis défavorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 28 novembre 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Bergeron
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette

ET RÉSOLU :

QUE la demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2016-145 relativement au lot numéro 4 155 532 du cadastre du Québec soit refusée puisque la demande n'est pas mineure et que cette demande n'est pas conforme aux orientations du *Plan d'urbanisme*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.6-
Approbation des
plans
d'implantation et
d'intégration
architecturale

2016-469TM

ATTENDU QUE le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme a été déposé et que les plans d'implantation et d'intégration architecturale ont obtenu une recommandation favorable de ce comité:

- **Installation d'une enseigne au 69, rue Notre-Dame Ouest** (Recommandation n° 2016-133);
- **Rénovation au 1699, boulevard Frontenac Est** (Recommandation n° 2016-134);
- **Installation d'une enseigne au 92, rue Notre-Dame Ouest** (Recommandation n° 2016-135);
- **Construction d'un nouvel immeuble sur le lot n° 4 385 376 du cadastre du Québec** en bordure du boulevard Frontenac Est (Recommandation n° 2016-142);
- **Installation d'une enseigne au 81, rue Notre-Dame Ouest** (Recommandation n° 2016-148);
- **Installation d'une enseigne au 334, rue Notre-Dame Est** (Recommandation n° 2016-138);
- **Rénovation au 178, rue Notre-Dame Est** (Recommandation n° 2016-146);

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 28 novembre 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Martin
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Perreault

ET RÉSOLU :

QUE les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) soient acceptés conformément aux recommandations présentées dans le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme et de développement du territoire daté du 22 novembre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 -

SOUSSIONS / PROPOSITIONS

8.1-
Octroi du contrat
d'entretien
ménager du
Service
d'urbanisme

ATTENDU la tenue d'un appel d'offres pour des travaux d'entretien ménager du Service d'urbanisme pour l'année 2017;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'ouverture des soumissions suivantes :

Soumissionnaires	Montants
Entretien Général Fréchette Grenier inc.	6 425 \$
Maintenance Euréka ltée	8 305 \$

2016-470TM

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 28 novembre 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Martin
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite aux soumissions reçues, la Ville confie à **Entretien Général Fréchette et Grenier inc.**, les travaux d'entretien ménager du Service d'urbanisme pour l'année 2017 au tarif mensuel de 533,33 \$ pour l'entretien régulier et au tarif horaire de 25 \$ pour des travaux supplémentaires éventuellement requis, le tout représentant une dépense annuelle estimée à 6 400 \$ taxes en sus, payable à même les fonds généraux de la Ville pour l'année 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2-
Octroi du contrat
de composition,
mise en page et
impression de la
brochure de
programmation

ATTENDU la tenue de deux appels d'offres, l'un pour la composition, la mise en page et la production de fichiers *.PDF* finaux corrigés de la brochure de programmation Loisirs et culture, l'autre pour l'impression des trois éditions de la brochure prévues pour l'année 2017;

Loisirs et culture
pour l'année 2017

ATTENDU QUE la Ville a procédé l'ouverture des soumissions suivantes :

2016-471TM

Soumissionnaires	Composition, mise en page et fichiers PDF	Impression
Imprimerie Commerciale de Thetford	5 105,00 \$	25 006,50 \$
Imprimerie Gingras	5 340,00 \$	28 401,90 \$

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 5 décembre 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier
APPUYÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite aux soumissions reçues, le Ville confie à **Imprimerie Commerciale de Thetford**, les travaux de composition, de mise en page, de production de fichiers *.PDF* et d'impression de la brochure de programmation Loisirs et culture de l'année 2017, au prix de 30 111,50 \$, payable à même les fonds généraux de la Ville pour l'année 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3-
Acquisition d'une
automobile neuve

ATTENDU la tenue d'un appel d'offres pour l'acquisition d'une automobile neuve de l'année 2016 ou 2017;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'ouverture des soumissions suivantes :

2016-472TM

Soumissionnaires	Montants
Nissan Thetford Mines	22 338,00 \$
Du Beau Toyota inc.	22 380,00 \$
Bisson Chevrolet Buick GMC inc.	24 699,00 \$
Succès Ford inc.	24 895,00 \$
Centre Thetford Honda	26 737,36 \$

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 5 décembre 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marco Tanguay
APPUYÉ PAR la conseillère Hélène Martin

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite aux soumissions reçues, la Ville confie à Nissan Thetford Mines la fourniture d'une automobile neuve de marque Nissan, modèle Altima 2.5 de l'année 2016, au montant de 22 338 \$, taxes en sus, payable à même le fonds de roulement de la Ville;

QUE le coût de cette dépense soit remboursé au fonds de roulement sur une période de 5 ans, à compter de l'année 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 - SOUTIEN AUX ORGANISMES

10 - COUR MUNICIPALE

11 - DIRECTION GÉNÉRALE

12 - RESSOURCES HUMAINES

12.1- Embauche en permanence de Mme Émilie Goulet au poste de conseillère en communication

ATTENDU l'article 4.05 de la convention collective intervenue entre la Ville et le syndicat des employés de bureau de la Ville de Thetford Mines;

ATTENDU la recommandation du directeur général quant à l'embauche en permanence de madame Émilie Goulet;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 21 novembre 2016;

2016-473TM

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Perreault
APPUYÉ PAR la conseillère Hélène Martin

ET RÉSOLU :

QUE madame Émilie Goulet soit engagée en permanence au poste de conseillère en communication au Service de la direction générale, et ce, à compter du 20 novembre 2016;

QUE le salaire et les conditions de travail de madame Goulet soient ceux déterminés à la convention collective intervenue entre la Ville et le syndicat des employés de bureau de la Ville de Thetford Mines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.2- Embauche en permanente de M. Claude Pelletier au poste d'inspecteur en bâtiment

ATTENDU l'article 4.05 b) de la convention collective intervenue entre la Ville et le syndicat des employés de bureau de la Ville de Thetford Mines;

ATTENDU l'évaluation positive de monsieur Claude Pelletier au poste d'inspecteur en bâtiment à temps partiel;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 21 novembre 2016;

2016-474TM

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Bergeron
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier

ET RÉSOLU :

QUE monsieur Claude Pelletier soit engagé en permanence au poste d'inspecteur en bâtiment à temps partiel, et ce, à compter du 28 octobre 2016;

QUE le salaire et les conditions de travail de monsieur Pelletier soient ceux déterminés à la convention collective intervenue entre la Ville et le syndicat des employés de bureau de la Ville de Thetford Mines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.3-
Embauche de
Mme Judith
Boucher au poste
de responsable à
la bibliothèque

2016-475TM

ATTENDU l'article 4.05 de la convention collective intervenue entre la Ville et le syndicat des employés de bureau de la Ville de Thetford Mines;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources humaines et affaires juridiques quant à l'embauche en permanence de madame Judith Boucher;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 28 novembre 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Perreault
APPUYÉ PAR le conseiller Yves Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE madame Judith Boucher soit engagée en permanence au poste de responsable à la bibliothèque au Service des loisirs et de la culture, et ce, à compter du 5 décembre 2016;

QUE le salaire et les conditions de travail de madame Boucher soient ceux déterminés à la convention collective intervenue entre la Ville et le syndicat des employés de bureau de la Ville de Thetford Mines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.4-
Embauche au
poste d'adjoint à
la Direction
générale et à la
Mairie

2016-476TM

ATTENDU la modification à la structure du Service de la direction générale et mairie;

ATTENDU la nécessité de doter le poste cadre « Adjoint à la direction générale et mairie »;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 5 décembre 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QUE madame Audrey Lambert soit engagée au poste d'Adjoint à la Direction générale et Mairie, et ce, à compter du 6 décembre 2016, le tout assorti d'une période de probation d'une année;

QUE le salaire et les conditions de travail de madame Lambert soient ceux décrits au Recueil des conditions des cadres de la Ville de Thetford Mines.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Le conseiller Marco Tanguay demande le vote.

Les conseillères Josée Perreault, Denise P. Bergeron et Hélène Martin ainsi que les conseillers Michel Verreault, Yves Bergeron et Daniel Poudrier se prononcent en faveur de la proposition.

Les conseillers Jean-François Morissette, Jean-François Delisle et Marco Tanguay se prononcent contre la proposition.

13 - RESSOURCES FINANCIÈRES

14 - GREFFE

15 - SÛRETÉ MUNICIPALE

16 - SÉCURITÉ INCENDIE

17 - TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE ET ENVIRONNEMENT

17.1-
Engagement
auprès du
MDDELCC -
Nouvelle rue
Kingsville

2016-477TM

ATTENDU QUE la Ville a effectué une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) dans le cadre du projet de développement de la nouvelle rue Kingsville dans le secteur du Château Bellevue;

ATTENDU les exigences du MDDELCC que la Ville se doit de respecter dans le cadre de la réalisation de ce projet;

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 5 décembre 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

le conseiller Daniel Poudrier
le conseiller Marco Tanguay

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines s'engage, dans le cadre du projet de développement de la nouvelle rue Kingsville dans le secteur du Château Bellevue, à entretenir les pratiques de gestion optimales des eaux pluviales, en réseau et en fin de réseau, et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien;

QUE la Ville s'engage également à suivre le programme d'inspection et d'entretien préparé par le fabricant pour le système déshuileur-dessableur de Béton-Brunet et à maintenir en tout temps une hauteur de colonne d'eau au-dessus des sédiments correspondant aux valeurs minimales apparaissant au tableau 1 de la Fiche d'information technique;

QUE le responsable du Volet génie et environnement soit autorisé à transmettre et à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires relativement à ces engagements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.2-
Compensation
milieux humides
- Rue Kingsville

ATTENDU l'entente conclue entre la Ville de Thetford Mines et le promoteur concernant la construction de la nouvelle rue Kingsville dans le secteur de la *Place St-Joseph*;

ATTENDU QUE la rue Kingsville sera cédée à la Ville à la fin des travaux;

ATTENDU l'engagement pris par la Ville, à même cette entente, de compenser la perte de milieux humides engendrée par la construction de cette nouvelle rue sur les lots numéros 5 909 086, 5 909 087, 5 909 088 et 5 909 089 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE la Ville s'était engagée par la résolution n° 2016-450TM à conserver un milieu humide sur les lots 5 134 773 et 5 474 775 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a refusé que ce milieu humide soit utilisé en compensation;

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 5 décembre 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Perreault

ET RÉSOLU :

QUE la résolution n° 2016-450TM soit abrogée;

QUE la Ville de Thetford Mines s'engage à créer et publier une servitude de conservation sur une superficie de 2,52 hectares de milieux humides situés sur le lot numéro 5 507 356 du cadastre du Québec qui lui appartient et à y prohiber les activités suivantes :

- a) les travaux de remplissage, de creusage, de drainage ou d'assèchement, de dérivation ou de captage d'eau de surface ou souterraine;
- b) l'extraction de matières minérales ou organiques ou autres travaux de modification du sol;
- c) l'érection, l'installation ou la construction d'infrastructures;
- d) l'exploitation industrielle ou commerciale des ressources naturelles;
- e) l'introduction d'animaux ou de plantes non indigènes;
- f) la plantation ou l'introduction de plantes génétiquement modifiées;
- g) la récolte, la cueillette, le fauchage, la destruction ou la coupe de la végétation en place, incluant le bois mort, les champignons et les fruits sauvages;
- h) les activités d'installation d'appâts pour attirer les espèces fauniques;
- i) la chasse, la pêche et le piégeage;
- j) la présence d'animaux domestiques;
- k) l'utilisation d'engrais, de pesticides ou de phytocides;
- l) le dépôt de déchets, de matières résiduelles fertilisantes ou autres matériaux ou produits dangereux;
- m) le camping;
- n) l'allumage de feux;
- o) la circulation en véhicule mécanique ou motorisé à l'exception d'un sentier sis en zone terrestre dans lequel est installée une conduite d'égout domestique;
- p) la circulation à pied ou autrement, hors de chemins, sentiers utilitaires ou sentiers,
- q) le damage mécanique des pistes de ski de fond;
- r) l'inondation ou toute modification du niveau d'eau;
- s) toutes les activités susceptibles de nuire de quelque façon que ce soit aux caractéristiques naturelles du fonds servant;
- t) le lotissement, le morcellement ou la subdivision;
- u) l'aménagement de chemins, de routes et de sentiers;
- v) la récolte, la cueillette, le fauchage, la destruction ou la coupe de la végétation, incluant le bois au sol et les arbres dépérissants ou morts, mais excluant les champignons ou les fruits sauvages;

QUE la Ville de Thetford Mines s'engage à modifier les règlements d'urbanisme qui s'appliquent à cette zone, dans un délai de 12 mois suivant la publication de la servitude, afin d'y prévoir des activités de conservation environnementale;

QUE des copies de ces règlements soient transmises au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au promoteur concerné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18 - URBANISME

19 - LOISIRS ET CULTURE

19.1-
Appui à la
Déclaration des
bibliothèques

ATTENDU QUE la Déclaration des bibliothèques du Québec a été élaborée et adoptée par la Table permanente de concertation des bibliothèques québécoises, qui regroupe notamment des représentants des bibliothèques publiques, scolaires, collégiales, universitaires et spécialisées au Québec;

québécoises

2016-479TM

ATTENDU QUE la Déclaration des bibliothèques du Québec a été adoptée par l'Union des municipalités du Québec;

ATTENDU QUE la Déclaration des bibliothèques du Québec a été déposée à l'Assemblée nationale par le ministre de la Culture et des Communications du Québec, ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française, monsieur Luc Fortin, le 19 octobre 2016;

ATTENDU QUE la Déclaration identifie les bibliothèques comme étant des carrefours d'accès à l'information, à la documentation et à la culture, des centres d'apprentissage et de soutien à la recherche, des espaces d'appropriation et d'usage technologique, des leviers socio-économiques, des lieux de rencontres et d'échanges, des lieux de médiation et de développements culturels;

ATTENDU la recommandation du Service des loisirs et de la culture;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 21 novembre 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Martin
APPUYÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines entérine la Déclaration des bibliothèques du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20 -

LÉGISLATION

20.1-
Adoption du
premier projet de
règlement pour
amender le
Règlement de
zonage

2016-480TM

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron
APPUYÉ PAR la conseillère Hélène Martin

ET RÉSOLU :

QUE le premier projet de règlement amendant le *Règlement de zonage n° 148* dans le but d'ajouter la classe d'usages Service communautaire local dans les zones numéros 2541C et 2542C soit adopté et que le numéro 2016-123-Z y soit attribué;

QUE ce projet de règlement soit soumis à une consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le Conseil, le lundi 16 janvier 2017 à 9 h 30, à la salle du Conseil située à l'hôtel de ville au 144, rue Notre-Dame Ouest, Thetford Mines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.2-
Adoption du
projet de
règlement de
concordance pour

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Bergeron
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

amender le
Règlement de
zonage

2016-481TM

ET RÉSOLU :

QUE le projet de règlement de concordance amendant le *Règlement de zonage n° 148* dans le but d'agrandir la zone 2632C soit adopté et que le numéro 2016-124-Z y soit attribué;

QUE ce projet de règlement soit soumis à une consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le Conseil, le lundi 16 janvier 2017 à 9 h 30, à la salle du Conseil située à l'hôtel de ville au 144, rue Notre-Dame Ouest, Thetford Mines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.3-
Adoption du
projet de
règlement
amendant le Plan
d'urbanisme
(projet n° 2016-
60-PU)

2016-482TM

IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

le conseiller Jean-François Morissette
le conseiller Marco Tanguay

ET RÉSOLU :

QUE le projet de règlement pour amender le règlement sur le Plan d'urbanisme n° 147 dans le but d'agrandir l'aire d'affectation commerciale de quartier CB à l'intersection de la rue Notre-Dame Est et de la 9^e Rue soit adopté et que le numéro 2016-60-PU lui soit attribué;

QUE ce projet de règlement soit soumis à une consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le Conseil, le lundi 16 janvier 2017, à 9 h 30, à la salle du Conseil située à l'hôtel de ville au 144, rue Notre-Dame Ouest, Thetford Mines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.4-
Adoption du
Règlement n°
598 (emprunt au
fonds de
roulement)

2016-483TM

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement numéro 598 et renoncent à sa lecture publique;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

le conseiller Marco Tanguay
le conseiller Daniel Poudrier

ET RÉSOLU :

QUE le règlement n° 598 intitulé *Règlement décrétant un emprunt au fonds de roulement pour un montant de 400 500 \$ afin de neutraliser l'effet des nouvelles modalités de remboursement de la TVQ, tel qu'annoncé au budget de l'année 2016* soit adopté comme si au long récité, et dont le texte intégral se trouve au tome 36 des Livres des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.5-
Avis de motion
(délégation de
pouvoir au DG)

Le conseiller Daniel Poudrier donne avis qu'à une prochaine séance du Conseil sera présenté, pour étude et adoption, le projet de règlement pour déléguer le pouvoir de nommer les membres d'un comité de sélection dans le cadre du processus d'appel d'offres par pondération et évaluation des offres.

De plus, une demande de dispense de lecture est faite conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

20.6-
Avis de motion
(budget 2017)

La conseillère Hélène Martin donne avis qu'à une prochaine séance du Conseil sera présenté, pour étude et adoption, le projet de règlement pour établir le budget 2017 de la Ville de Thetford Mines.

De plus, une demande de dispense de lecture est faite conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

20.7-
Avis de motion
(taux de taxes)

La conseillère Josée Perreault donne avis qu'à une prochaine séance du Conseil sera présenté, pour étude et adoption, le projet de règlement pour décréter le taux de la taxe foncière, les taux de taxes foncières spéciales, les taux de taxes de services et les taux de taxes particuliers, ainsi que d'ordonner la confection d'un rôle général de perception pour l'année 2017.

De plus, une demande de dispense de lecture est faite conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

20.8-
Avis de motion
(immeubles
industriels)

Le conseiller Jean-François Morissette donne avis qu'à une prochaine séance du Conseil sera présenté, pour étude et adoption, le projet de règlement pour fixer les dépenses engagées en vertu de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* pour l'année 2017.

De plus, une demande de dispense de lecture est faite conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

20.9-
Avis de motion
(projet n° 2016-
60-PU)

Le conseiller Michel Verreault donne avis qu'à une prochaine séance du Conseil sera présenté, pour étude et adoption, le projet de règlement pour amender le règlement sur le *Plan d'urbanisme* n° 147 dans le but d'agrandir l'aire d'affectation commerciale de quartier CB à l'intersection de la rue Notre-Dame Est et de la 9^e Rue.

De plus, une demande de dispense de lecture est faite conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

21 -

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

Les sujets suivants ont été abordés :

- 1) Poste d'adjoint à la Direction générale et à la Mairie.
Procès-verbal de la séance extraordinaire.
- 2) Demande à la CPTAQ.
Budget.
- 3) Compensation pour environnement.
- 4) Terrains offerts en compensation sur la rue Beauchamp.
Financement de l'emprunt n° 598.
Annonce du gouvernement du Québec concernant le fonds de roulement.
- 5) Impact financier de la création d'un nouveau poste cadre.

- 6) Position de la Ville concernant la suspension de l'indexation des rentes des employés retraités.
- 7) Processus décisionnel du Conseil.
Diffusion des procès-verbaux des séances du Conseil.
- 8) Statistiques de fréquentation du CHMK.
Provenance des visiteurs.
Versement par le Ville d'une aide au fonctionnement du CHMK.

22 -

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Et cette réunion se termine à 21h25.

La greffière, Edith Girard

Le maire, Marc-Alexandre
Brousseau

EG/mcj